

# RAPPORT MORAL

EXERCICE DU 1 JANVIER 2004 au 31 DECEMBRE 2004

## 1/ La vie de l'association en 2004

L'association a été active en 2004 et a pu d'ores et déjà discerner certaines difficultés comme certaines solutions qui doivent nous aider à agir en 2005.

### La clause compromissoire dans les contrats

Il faut constater maintenant qu'au terme de sa deuxième année d'existence, l'AMAPA est de plus en plus connue, mais n'est pas pour autant totalement entrée dans la pratique ni des producteurs ni de ceux qu'elle est plus particulièrement amenée à aider, à savoir les auteurs.

Ceci fait que l'absence de clause compromissoire dans les contrats nous a obligé en 2004 à la préparation de plusieurs compromis. Cette procédure est longue et hasardeuse car les parties doivent se mettre à ce stade d'accord sur le processus de médiation et d'arbitrage.

Nous étions déjà conscients de cette absence persistante de clause compromissoire dans les contrats. Nous avons donc prévu des opérations de sensibilisation.

Par exemple, un petit déjeuner avec les agents, des rencontres informelles avec les représentants de ces agents. Nous avons pris le prétexte de notre deuxième anniversaire pour, au Festival de St Tropez, organiser une réunion avec les gens intéressés et la presse. On verra en annexe 1 au présent rapport moral un article paru dans le Film Français du 24 septembre 2004 à la suite de cette manifestation.

Nous estimons aujourd'hui que ceci ne suffit pas.

### Mobilité des collègues

Tant du côté des producteurs que de celui des scénaristes, les médiateurs et arbitres se déplacent pour leur activité professionnelle, voyagent, acceptent des contrats très lourds qui les empêchent de participer comme ils le devraient à l'AMAPA. Certains démissionnent.

Il faut donc régulièrement procéder à des remplacements.

En outre, des documentaristes nous ont demandé notre aide. En conséquence, nous avons recherché des spécialistes de leur domaine. On se rend compte que ceci ne va pas sans augmenter les besoins de formation continue des nouveaux médiateurs.

### Formation

Dans nos sessions de formation, il nous faut parfois redire ce qui a déjà été enseigné et parfois même adapter les sessions prévues.

Nous devons signaler que dans ce domaine essentiel de l'enseignement, le travail effectué avec IRENE (Alain Peckar-Lempereur) se révèle toujours très efficace comme nous avons pu le constater à nouveau lors de la dernière journée organisée le 22 novembre 2004 à la Maison des Auteurs, journée très suivie par les arbitres et médiateurs.

Signalons ici que les conciliateurs et arbitres de l'ACPCA assisteront, à partir de la prochaine, aux sessions de formation.

### Nouveaux adhérents

Lorsque nous approchons de nouveaux adhérents, les dirigeants de leurs instances syndicales ou associatives sont très intéressés. Après plusieurs entretiens et réunions, ils parlent en Assemblée Générale à leurs membres et ceux-ci régulièrement demandent tant de modifications ou de tels ajouts à nos statuts qu'ils en déforment complètement l'esprit.

Nous n'avons pourtant pas l'intention d'abandonner et continuerons autant qu'il le faudra le travail de persuasion indispensable.

C'est le cas, en particulier pour le SPI et 25 Images. Quant à la SACD, dont la structure est compliquée, une partie des administrateurs souhaite nous confier des responsabilités très importantes alors qu'une autre partie ne souhaite même pas l'adhésion à l'AMAPA.

Discussions en cours.

### Aspects financiers

Notre action a pu continuer grâce, d'une part à la subvention du CNC et aux cotisations mais d'autre part, au fait que les personnels employés dans nos unions syndicales (USPA et UGS) n'étaient pas rémunérés pour le travail fourni par certains membres appointés de ces syndicats.

Les loyers n'ont pas été payés et l'USPA a souvent été le recours pour les fournitures. Cependant, si nous terminons l'année avec une trésorerie à 0, nous n'avons pas de dettes.

Mais on ne peut plus envisager un fonctionnement semblable pour le prochain exercice.

### Procédures

Quatre demandes de médiation (orales ou déjà formalisées par écrit) sont en cours de procédure.

## **2/ Pr vision d'activit  pour 2005**

Tirant les le ons de ce deuxi me exercice de l'AMAPA, nous affichons pour l'ann e qui vient des objectifs pr cis.

### Formation

La formation reste une de nos pr occupations majeures. On trouvera ci-joint (annexe 2) le plan de formation que nous mettrons en  uvre pour l'ann e 2005. Il doit  tre affin  en fonction de nouveaux besoins. Par exemple, il faudra pour nos arbitres nouveaux (documentaristes en particulier)  tre pr ts   organiser au moins une s ance de premi re formation pour une affaire de documentaires qui  volue rapidement vers une demande de m diation.

### Am nagement des statuts

Nos statuts ne tiennent pas compte d'une activit  importante de l'AMAPA : la m diation spontan e. Nos statuts devront donc  tre am nag s pour officialiser ce type de m diation et en conserver une m moire officielle.

### D veloppement des relations avec l'ASPA

La collaboration avec l'ASPA s'est av r e tr s positive. Nous avons l'intention de d velopper ces relations, l'exp rience de l'ACPCA nous semblant souvent extensible   notre propre association.

### Le probl me de la clause compromissoire dans les contrats

Ceci para t un point cl  du d veloppement de l'AMAPA. Nous en avons parl  ci-dessus   propos de notre action de 2004.

En 2005, nous voulons :

- Sensibiliser les dirigeants (au plus haut niveau) des groupes.

Lorsque l'on parle   un Pr sident ou   un DG de groupe audiovisuel, il est en g n ral tout   fait persuad  de l'int r t de l'AMAPA. Par contre, les services juridiques s'opposent   l'introduction de la clause compromissoire dans les contrats. Il faut donc parler aux dirigeants principaux.

- Etablir un document avec une forte accroche promotionnelle et une pr sentation claire et agr able qui sera adress e par un mailing avec au minimum une relance au cours de l'ann e.

- Quatre « d jeuners (ou d ners) de travail » r unissant patrons de groupe, voire directeurs juridiques, agents et tous autres prescripteurs.

- Intervention devant l'Association des Avocats en cours de pr paration avec Ma tre Christophe Pascal.

- Le 1<sup>er</sup> num ro de « Clap-CNC » consacrera un article   l'AMAPA et l'ACPCA

- L'ouvrage « La production audiovisuelle : les outils » des  ditions Dixit va  tre actualis  en consacrant une partie   l'AMAPA (en plus de l'ACPCA)

Nous sommes aujourd'hui persuad  que de la r ussite de cette action, d pendra le bon d veloppement de l'AMAPA.

## Aspects financiers

Le budget de l'année 2005 tient compte de la réalité des résultats de l'an dernier et des perspectives de recettes en cours de prospection.

<b>Dépenses</b>
-----------------

### Organisation

Frais de personnel : Quote-part, USPA

Charges Sociales afférentes

Locaux

Frais de procédures (ASPA)

Frais de poste courants, transports, coursiers

Site web

### Formation

Rémunération des formateurs

Matériel écrit :

- pédagogique

- informatif

### Communication

Notice : Conception, Impression

3 mailings

Une conférence de presse

Campagne de « déjeuners ou dîners de travail »

Participation aux 3 festivals : St Tropez, Luchon, Sunny Side

<b>Recettes</b>
-----------------

### Cotisations

### Subventions